

EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

**1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BCP**

**1.1. CONTEXTE**

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie. Le Groupe Banque Centrale Populaire a adopté les normes internationales d'information financière IFRS pour les comptes consolidés au 31-12-2008. Le Groupe Banque Centrale Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB au 31 décembre 2008.

**1.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES**

**1.2.1. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés de la BCP regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

La BCP consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où elle en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de la BCP, de telle sorte que cette dernière en tire des avantages ;
- La BCP dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- La BCP a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposée aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- La BCP conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société de la BCP leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part de la BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, la BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque la BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle effectue des paiements pour le compte de l'entreprise.

**1.2.2.4. Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

**1.2.3. Options retenues par la BCP**

**1.2.3.1. Définition du périmètre**

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- La BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé;
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée;
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

**1.2.3.2. Exception**

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

**1.2.3.3. La consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

**1.2.3.4. Les méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

**1.3. IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe BCP comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

**1.3.1. Comptabilisation initiale**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

**1.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures**

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

**1.3.3. Amortissement**

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

**1.3.4. Dépréciation**

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

**1.3.5. Plus ou moins-values de cession**

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ». Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

Participation	En milliers de Dirhams				Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	Capital social (KDH)		
Banque Centrale Populaire	100%	100%	617 218		E.C. (*)
B.P.M.G (en K GNF)	53,90%	53,90%	10 143 000		I.G.
B.P.M.(en K CFA)	62,50%	62,50%	2 000 000		I.G.
MEDIAFINANCE	74,50%	74,50%	100 000		I.G.
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	51,66%	51,66%	50 000		I.G.
FONDS MOUSSAHAMA I	99,93%	99,93%	36 400		I.G.
B.C.D.M (K Euro)	100,00%	100,00%	21 003		I.G.
CHABBI INTERNATIONAL BANK OFF SHORE (en K USD)	60,00%	60,00%	2 200		I.G.
CHABBI ILLD	48,993%	40,000%	20 000		I.G.
FBRMC	100%	100%	212 653		I.G.
BANK AL AMAL	0,06%	0,06%	500 000		M.E.E.
CHABBI LEASING	30,00%	30,00%	100 000		M.E.E.
ALISTITMAR CHAABI	34,00%	34,00%	10 000		M.E.E.

(\*) EC : établissement consolidant (\*) IG : Intégration Globale (\*) MEE : Mise en équivalence

**1.2.2. Méthodes de consolidation**

**1.2.2.1. Entreprises contrôlées : Filiales**

Les entreprises contrôlées par la BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque La BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque La BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

**1.2.2.2. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. La BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

**1.2.2.3. Entreprises sous influence notable : Associées**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si la BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si la BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de

## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### 1.3.6. Options retenues par le Groupe BCP

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité. La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Cette ventilation s'applique au coût historique de toutes les constructions, car la méthode de reconstitution des composants à partir des factures n'a pas été adoptée, compte tenu de sa complexité.

Toutefois, cette répartition va être mise en œuvre à partir du 30 juin 2009 pour le traitement récurrent des immobilisations.

Pour la 1ère application des normes IFRS, une matrice de décomposition a été définie, compte tenu de la complexité de reconstitution des composants à partir des factures.

#### Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

## 1.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe BCP peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

#### 1.4.1.1. Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

#### 1.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 1.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### 1.4.2.1. Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

#### 1.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 15. PRÊTS ET CRÉANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 1.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe BCP, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont

aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### 1.5.2. Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### 1.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## 1.6. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 1.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### 1.6.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 1.6.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 1.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si le prix coté sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 1.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## 1.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### 1.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe BCP a choisis par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### 1.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.



## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### 1.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### 1.7.4. Opérations de pensions et prêts / emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe BCP dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 1.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

### 1.7.6. Options retenues par le Groupe BCP

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

#### AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

#### HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

#### Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

## 1.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

### 1.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## 1.9. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

### 1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### 1.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe BCP suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

### 1.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BCP fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

### 1.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

### 1.9.3. Options retenues par le Groupe BCP

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :
- Toutes les créances en souffrances supérieures à MMAD 2, qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.
- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives) : Les créances en souffrances inférieures à MMAD 2, qualifiées de « petits dossiers » elles font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.
- Pour la provision collective :

Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions balaises

En absence d'indices objectifs de dépréciation, le groupe BCP n'a pas constitué de provisions

## 1.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

### 1.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe BCP sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe BCP peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### 1.10.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe BCP sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

### 1.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

#### 1.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### 1.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe BCP établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe BCP évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendus sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

#### 1.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

### 1.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

### 1.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;

- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

#### 1.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe BCP comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

#### 1.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

#### 1.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe BCP du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

#### 1.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe BCP distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe BCP et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe BCP et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe BCP prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe BCP applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

#### 1.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007 et 2008 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	1/01/2007	31/12/2007	31/12/2008
Taux d'actualisation	4,34%	5,16%	5,69%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,5%
Taux de rendement des actifs	4,50%	4,50%	5,2%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des dernières.

En millions de dirhams	1/01/2007	31/12/2007	31/12/2008
Provision pour indemnités de retraite	58	56	57
Provision pour indemnités fin carrière	32	33	33
Provision pour couverture médicale des retraités	102	103	110
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	19
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>209</b>	<b>219</b>

### 1.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe BCP, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

#### 1.14.1. Options retenues par le Groupe BCP

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

### 1.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

#### 1.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### 1.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 1.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres. Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires : Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables. Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

### 1.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe BCP, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 1.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe BCP décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

#### 1.18.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance, Fonds Moussahama I et Al Istimar Chaabi ;
- Banque de détail au Maroc comprenant Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour Micro Crédit ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Chaabi Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc ; Banque Populaire Maroc - Centrafricaine ; Banque Populaire Maroc - Guinéenne et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### 1.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe BCP exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 1.20. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

#### 1.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe BCP sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

#### 1.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe BCP a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2008



## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### BILAN IFRS

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)

ACTIF IFRS	31/12/08	31/12/07	PASSIF IFRS	31/12/08	31/12/07
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 552 970	15 117 694	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	22	15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 462	133 973	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	7 344 032	16 611 606	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	66 867 608	65 059 850
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	20 209 620	9 097 777	Dettes envers la clientèle	16 276 393	12 336 628
Prêts et créances sur la clientèle	20 815 265	13 000 769	Dettes représentées par un titre	-	-
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	Titres de créance émise	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	26 094 816	29 496 617	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôt exigible	168 781	193 001	Passifs d'impôt courant	200 530	54 810
Actifs d'impôt différé	147 339	140 985	Passifs d'impôt différé	409 924	480 751
Comptes de régularisation et autres actifs	1 205 881	621 375	Comptes de régularisation et autres passifs	1 404 528	755 397
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	106 580	85 219	Provisions techniques des contrats d'assurance	154 362	178 586
Immuebles de placement	-	-	Provisions pour risques et charges	388 798	406 535
Immobilisations corporelles	1 892 454	1 546 359	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 255 572	1 175 496
Immobilisations incorporelles	67 334	73 723	Capital et réserves liées	4 149 714	3 364 464
Ecart d'acquisition	-	-	Réserves consolidées	1 563 994	1 215 615
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>94 631 534</b>	<b>86 119 098</b>	- Part du groupe	1 375 641	1 034 800
			- Part des minoritaires	188 353	180 815
			Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	102 983	350 633
			Résultat net de l'exercice	857 105	740 317
			- Part du groupe	825 987	714 846
			- Part des minoritaires	31 118	25 472
			<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>94 631 534</b>	<b>86 119 098</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/07
Intérêts et produits assimilés	3 933 981	3 388 482
Intérêts et charges assimilés	-2 973 214	-2 824 688
<b>MARGE D'INTÉRÊTS</b>	<b>960 767</b>	<b>563 794</b>
Commissions perçues	303 380	261 496
Commissions servies	-4 963	-38 021
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>298 417</b>	<b>223 475</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	61 685	188 887
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	357 203	339 116
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>	<b>418 888</b>	<b>528 004</b>
Produits des autres activités	240 392	267 571
Charges des autres activités	-160 891	-140 541
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 757 573</b>	<b>1 442 302</b>
Charges générales d'exploitation	-362 712	-193 823
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-126 900	-89 357
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 267 960</b>	<b>1 159 121</b>
Coût du risque	-47 799	-46 728
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 220 161</b>	<b>1 112 393</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23 233	16 516
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28 786	-19 867
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 272 180</b>	<b>1 109 042</b>
Impôts sur les bénéfices	-415 075	-368 725
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>857 105</b>	<b>740 317</b>
Résultat hors groupe	31 118	25 472
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>825 987</b>	<b>714 846</b>
Résultat par action (en dirham)	-	-
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/07
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 272 180</b>	<b>1 109 042</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	126 900	89 357
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-8 710	0
+/- Dotations nettes aux provisions	-17 737	46 728
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-23 233	-16 516
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement	-1 671 710	-528 003
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	153 301	104 497
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-1 441 189</b>	<b>-303 937</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-12 167 704	4 390 391
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 866 021	-1 533 161
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	8 985 352	6 804 785
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	40 401	-1 563 222
- Impôts versés	-277 963	-334 523
<b>Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-7 285 935</b>	<b>7 764 270</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-7 454 944	8 569 375
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	4 038 204	-4 017 367
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-469 959	-37 311
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	3 568 245	-4 054 678
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	664 823	-285 637
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 080 076	242 668
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 744 899</b>	<b>-42 969</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-20 497	0
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-2 162 298</b>	<b>4 471 728</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-31 528 284	-36 029 997
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 117 679	11 779 701
Comptes (actif & passif) et prêts/lempirments à vue auprès des établissements de crédit	-46 675 963	-47 809 698
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-33 720 581</b>	<b>-31 528 284</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 552 948	15 117 694
Comptes (actif & passif) et prêts/lempirments à vue auprès des établissements de crédit	-50 273 529	-46 675 963
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-2 162 298</b>	<b>4 471 728</b>

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2006</b>	<b>588 805</b>	<b>2 534 415</b>	-	<b>1 572 350</b>	<b>1 017 225</b>	<b>5 712 794</b>	<b>204 985</b>	<b>5 917 779</b>
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture n-2 corrigés</b>	<b>588 805</b>	<b>2 534 415</b>	-	<b>1 572 350</b>	<b>1 017 225</b>	<b>5 712 794</b>	<b>204 985</b>	<b>5 917 779</b>
Opérations sur capital	-	8	-	-	-	8	7	15
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-285 637	-	-285 637	-21 027	-306 664
Résultat de l'exercice	-	241 236	-	473 610	-	714 846	25 472	740 318
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-666 592	-666 592	-	-666 592
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	16 460	-	16 460	3 323	19 783
«Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)»	-	-	-	-	-666 592	-650 132	3 323	-646 809
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-27 137	-	-27 137	-6 473	-33 610
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2007</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	-	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2007</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	-	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Opérations sur capital	28 413	-	-	-	-	28 413	-141	28 272
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-305 536	-	-305 536	-5 731	-311 267
Résultat de l'exercice	-	756 837	-	69 150	-	825 987	31 118	857 105
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-247 650	-247 650	-2 296	-249 946
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	13 035	-	13 035	6 152	19 187
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	13 035	-247 650	-234 615	3 856	-230 759
Variation de périmètre	-	-	-	433 908	-	433 908	-	433 908
Autres variations	-	-	-	241 427	-	241 427	-15 918	225 509
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2008</b>	<b>617 218</b>	<b>3 532 496</b>	-	<b>2 201 629</b>	<b>102 983</b>	<b>6 454 326</b>	<b>219 471</b>	<b>6 673 797</b>

# BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2008



## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### MARGE D'INTÉRÊTS

(en milliers de DH)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 047 744	394 923	652 821	490 196	325 053	165 143
Comptes et prêts/emprunts	1 047 326	310 389	736 937	488 112	304 567	183 545
Opérations de pensions	418	81 044	-80 626	2 085	17 087	-15 002
Opérations de location-financement	-	3 450	-3 450	-	3 389	-3 389
Opérations interbancaires	980 280	2 578 291	-1 598 011	559 637	2 488 486	-1 928 849
Comptes et prêts/emprunts	976 279	2 396 530	-1 420 251	549 782	2 444 734	-1 894 952
Opérations de pensions	4 001	181 761	-177 760	9 855	43 752	-33 897
Emprunts émis par le Groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	333 228	-	333 228	195 894	-	195 894
Actifs détenus jusqu'à échéance	1 572 728	-	1 572 728	2 142 755	11 149	2 131 606
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>3 933 981</b>	<b>2 973 214</b>	<b>960 767</b>	<b>3 388 482</b>	<b>2 824 688</b>	<b>563 794</b>

### COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	142 187	2 641	139 546	132 092	36 507	95 585
•Avec les établissements de crédit	98	-	98	137	-	137
•Avec la clientèle	45 630	-	45 630	75 162	-	75 162
•Sur titres	96 459	2 641	93 818	56 793	3 113	53 680
•De change	-	-	-	-	33 394	-33 394
•Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	161 193	2 322	158 871	129 404	1 514	127 890
•Produits nets de gestion d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
•Produits nets sur moyen de paiement	53 957	31	53 926	45 114	135	44 979
•Assurance	-	-	-	-	-	-
•Autres	107 236	2 291	104 945	84 290	1 379	82 911
Produits nets de commissions	303 380	4 963	298 417	261 496	38 021	223 475

### COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/07
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>53 182</b>	<b>20 125</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	23 978	11 683
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	1 521	-
Autres provisions pour risques et charges	27 683	8 442
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>40 593</b>	<b>-26 633</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	16 020	18 669
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	24 573	-45 302
<b>VARIATION DES PROVISIONS</b>	<b>35 210</b>	<b>-29</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	35 225	49
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	15	78
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>47 799</b>	<b>46 728</b>

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/07
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>406 535</b>	<b>394 488</b>
Dotations aux provisions	34 183	100 962
Reprises de provisions	51 920	88 915
Utilisation des provisions	-	-
Incidence de la consolidation	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>388 798</b>	<b>406 535</b>

### ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

(en milliers de DH)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Instruments financiers dérivés de transaction	26 462	-	26 462	133 973	-	133 973
Instruments dérivés de cours de change	26 462	-	26 462	133 973	-	133 973
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>26 462</b>	<b>-</b>	<b>26 462</b>	<b>133 973</b>	<b>-</b>	<b>133 973</b>

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/07
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>3 026 258</b>	<b>12 986 300</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 025 030	12 939 034
Autres titres de créance négociables	1 228	47 266
<b>Obligations</b>	<b>1 307 051</b>	<b>201 147</b>
Obligations d'Etat	501 541	164 979
Autres Obligations	805 510	36 168
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>3 010 723</b>	<b>3 426 609</b>
dont titres cotés	2 726 783	3 185 920
dont titres non cotés	283 940	240 690
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>7 344 032</b>	<b>16 614 056</b>
dont gains et pertes latents	13 533	554 582
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres prêts	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	2 450
Titres à revenu fixe	-	2 450
Titres à revenu variable	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>7 344 032</b>	<b>16 611 606</b>
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

### OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/07
<b>PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>31/12/08</b>	<b>31/12/07</b>
Comptes à vue	12 589 476	1 057 868
Prêts	7 620 144	8 039 909
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>20 209 620</b>	<b>9 097 777</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>20 209 620</b>	<b>9 097 777</b>
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>31/12/08</b>	<b>31/12/07</b>
Comptes à vue	62 863 005	47 733 831
Emprunts	2 380 095	15 327 665
Opérations de pension	1 624 508	1 998 354
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>66 867 608</b>	<b>65 059 850</b>

# BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2008



BANQUE POPULAIRE

## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	31/12/08	31/12/07	VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	31/12/08	31/12/07
Comptes ordinaires débiteurs	3 127 562	3 666 004	Secteur public	2 520 610	2 808 592
Prêts consentis à la clientèle	17 748 850	9 404 622	Entreprises financières	7 557 223	8 473 253
Opérations de pension	-	-	Entreprises non financières	4 190 369	171 847
Opérations de location-financement	-	-	Autres clientèle	2 008 191	882 936
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRECIATION</b>	<b>20 876 412</b>	<b>13 070 626</b>	<b>Total en principal</b>	<b>16 276 393</b>	<b>12 336 628</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	61 147	69 857	Dettes rattachées	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRECIATION</b>	<b>20 815 265</b>	<b>13 000 769</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 276 393</b>	<b>12 336 628</b>

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	31/12/08	31/12/07	VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/08	31/12/07
Comptes ordinaires créditeurs	2 228 098	2 808 592	Maroc	15 152 154	11 314 818
Comptes à terme	12 678 448	8 473 253	CIB	169 443	125 683
Comptes d'épargne à taux administré	176 770	171 847	AFRIQUE	420 795	402 337
Bons de caisse	1 193 077	882 936	EUROPE	534 001	493 790
Opérations de pension	-	-	<b>Total en principal</b>	<b>16 276 393</b>	<b>12 336 628</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>16 276 393</b>	<b>12 336 628</b>	Dettes rattachées	-	-
			<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 276 393</b>	<b>12 336 628</b>

### IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 739 800</b>	<b>847 346</b>	<b>1 892 454</b>	<b>2 476 949</b>	<b>930 590</b>	<b>1 546 359</b>
Terrains et constructions	2 000 148	471 124	1 529 024	1 777 676	433 634	1 344 042
Équipement, Mobilier, Installations	516 281	277 341	238 940	511 566	407 672	103 894
Biens mobiliers donnés en location	57 288	9 296	47 992	57 288	7 030	50 258
Autres immobilisations	166 083	89 585	76 498	130 419	82 254	48 165
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>208 138</b>	<b>140 804</b>	<b>67 334</b>	<b>242 832</b>	<b>169 109</b>	<b>73 723</b>
Logiciels informatiques acquis	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	208 138	140 804	67 334	242 832	169 109	73 723
<b>Total des immobilisations</b>	<b>2 947 938</b>	<b>988 150</b>	<b>1 959 788</b>	<b>2 719 781</b>	<b>1 099 699</b>	<b>1 620 082</b>

### INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Centrale Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Médiafinance, Fonds Moussahama I et Al Istitmar Chaabi ;
- Banque de détail au Maroc comprenant Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour Micro Crédit ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Chaabi Leasing et Chaabi LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Châabi du Maroc (BCDM) ; Banque Populaire Marocco Centrafricaine (BPMC) ; Banque Populaire Marocco Guinéenne (BPMG) et Chaabi International Bank off Shore (CIB).

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intargroupe.

(en milliers de DH)

Bilan	Banque de détail au Maroc	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & banque off shore	Intercro	Total
<b>Total Bilan</b>	<b>1 535 316</b>	<b>93 602 496</b>	<b>253 893</b>	<b>5 951 233</b>	<b>-6 711 404</b>	<b>94 631 534</b>
dont						
<b>Éléments d'Actifs</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	63 780	7 723 918	-	107 045	-550 710	7 344 033
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2 971	22 273 804	-	4 206 275	-6 273 430	20 209 620
Prêts et créances sur la clientèle	1 050 147	18 777 539	59 240	928 339	-	20 815 265
Placements détenus jusqu'à leur échéance	155 974	25 595 655	-	343 187	-	26 094 816
<b>Éléments du Passif</b>						
Dettes envers les EC et assimilés	762 200	68 089 492	214 502	4 032 956	-6 231 542	66 867 608
Dettes envers la clientèle	-	15 152 154	-	1 124 239	-	16 276 393
Fonds propres	633 930	5 768 987	10 003	584 434	-323 556	6 673 798

(en milliers de DH)

Compte de résultat	Banque de détail au Maroc	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & banque off shore	Intercro	Total
Marge d'intérêt	204 143	643 012	-8 727	122 339	-	960 767
Marge sur commissions	-2 291	203 244	96 459	103 321	-102 316	298 417
Produit net bancaire	284 874	1 240 873	90 459	243 683	-102 316	1 757 573
Résultat Brut d'exploitation	127 188	1 058 835	-430	82 368	-	1 267 960
Résultat d'exploitation	92 351	1 058 563	-856	70 104	-	1 220 162
Résultat avant impôt	97 599	1 096 936	18 987	58 659	-	1 272 181
Résultat net	83 659	710 108	18 391	44 947	-	857 105
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>70 310</b>	<b>708 678</b>	<b>17 930</b>	<b>29 069</b>	<b>-</b>	<b>825 987</b>

## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### 1. ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

Le dispositif de risque du Groupe BCP est identique à celui adopté par le Groupe Banque Populaire. De par la nature des activités bancaires, le CPM est exposé à différents types de risques. En vue de s'assurer de la prise en compte de tous les risques importants auxquels il pourrait être confronté, le CPM s'est doté d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Audit, inspection, conformité,...),
- le Pôle Gestion Globale des Risques (PGGR) et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement,...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le groupe a renforcé la structuration de son dispositif d'identification, de mesure, de suivi des risques par grands domaines de risques.

#### 1.1 RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit :

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants :

- sécurité et rentabilité des opérations,
- diversification des risques,
- normalisation de la gestion des risques créduits au niveau de l'ensemble des organismes du CPM,
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi,
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an,
- réactivité dans le recouvrement.
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Dispositif de décision :

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (agence, succursales, siège BPR, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR. Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directeurs quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP et le cas échéant au Comité de Crédit CPM.
- Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.
- les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment du niveau de ses fonds propres, son potentiel de développement, le volume et la qualité de ses engagements...
- l'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank Al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'Émission).
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques régionales.

Dispositif de surveillance des risques :

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le pôle Gestion Globale des Risques, est relayé par d'autres fonctions en charge de la Gestion opérationnelle et le contrôle permanent des Risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- la surveillance globale des engagements,
- le Contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques);
- le Processus de contrôle de la qualité des risques encourus;
- le suivi de la régularisation des dépassements sur les lignes de crédit.

Dispositif de notation :

La notation est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi des risques. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuille. Pour les entreprises et professionnels, un processus de notation a été instauré depuis l'année 2003. Il s'appuie depuis 2007 sur un outil de notation basé sur des données historiques et des modèles statistiques avec une échelle de 9 classes dont une relative au défaut.

Depuis 2008, ce système de notation des entreprises et professionnels est intégré dans un nouveau cadre d'utilisation visant sa conformité aux exigences de la méthode NI de Bâle, et ce à travers :

- Son implémentation dans le système central d'informations, assurant le stockage et l'historisation des données ainsi que la traçabilité.
- La normalisation du processus par une circulaire et une procédure de travail conforme aux exigences de transparence de d'indépendance de notation.

Concernant la clientèle des Particuliers, le scoring couvre actuellement uniquement le crédit à la consommation. Par ailleurs, sa généralisation aux autres types de crédit aux particuliers, notamment le crédit immobilier, est en cours de mise en place.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Au plan du risque de concentration un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risques d'une part, et d'autres part en assurant le suivi par chaque entité (succursale, BPR et BCP) de ses 100 premiers clients en termes d'engagements.
- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est déclinée sous forme de reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.
- Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraine l'application des mesures et exigences préalables

#### 1.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières...

Dans l'objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe Banque Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.
- La gestion des risques de marché à pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Les risques de marchés issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marchés ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marchés.

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

La VaR (Value at Risk)

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (1 journée à 95 % dans le cas du CPM).

Par conséquent, les chances que les pertes potentielles encourues pendant une journée soient plus élevées que la VaR sont de l'ordre de 5 %.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basée sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Autres indicateurs de sensibilité :

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/- 25 bps et 15 bps (indicateurs global et par tranche de maturité);
- Un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- Un indicateur du seuil de rentabilité du portefeuille (Break even Point) ;
- Une sensibilité à la variation extrême de taux de 200 bps ;
- Un indicateur du risque de change ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et 10% tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD.

#### 1.3 RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERÊT ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le CPM.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux :

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

La gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap (écart de revalorisation) effectué sur une fréquence trimestrielle.

Un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps. Parallèlement à cet exercice trimestriel, le Pôle Gestion Globale des Risques procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme du CPM lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

## EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au CPM l'accès aux fonds nécessaires, afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le CPM est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CPM lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

### 1.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Groupe Banque Populaire gère les risques opérationnels, conformément aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché et prend pour référence les recommandations de BAM et du Comité de Bâle, de façon à couvrir intégralement les processus d'identification, d'évaluation et de suivi des risques opérationnels.

Ainsi, en 2006 une nouvelle fonction dédiée au risque opérationnel a été instituée, en lui assignant comme mission principale l'élaboration d'une démarche fixant les principaux piliers du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Les points essentiels de ce dispositif sont les suivants :

- Organisation de la filière risques opérationnels dans le Groupe ;
- Conception et mise en place de méthodes et d'outils appropriés pour une gestion efficace du dispositif ;
- Système de reporting ;
- Politique de couverture et d'atténuation du risque.

La filière de gestion des risques opérationnels est organisée comme suit :

- La fonction Risques Opérationnels au niveau du siège central, qui est chargée de la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques pour le compte du GBP (BCP, BPRs et Filiales) ainsi que de l'animation de la filière Risques Opérationnels du Groupe.
- Un réseau animé de correspondants risques opérationnels positionnés au niveau des BPRs, des fonctions centrales (métiers et supports) relevant de la BCP et des correspondants au niveau de toutes les filiales.
- Les deux principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels et le processus de collecte des incidents ;
- Cartographie des risques opérationnels : Cette cartographie s'appuie sur une analyse des processus de la banque (métier et support), à laquelle on croise la typologie des risques opérationnels.
- Recensement des données de pertes : La collecte s'effectue sous forme déclarative, via un outil dédié pour la gestion des incidents.

Le dispositif est également structuré autour d'un outil informatique de gestion des risques opérationnels. Cet outil permet une prise en charge étendue des différentes composantes de notre dispositif de gestion des risques. Parmi les fonctionnalités dont dispose cet outil, nous pouvons citer :

- La Modélisation de la cartographie des processus et des risques;
- La Collecte et gestion des incidents;
- La Consolidation et reporting ;
- La quantification : Modèles statistiques adaptés aux différentes méthodes.

Le système de reporting mis en place a pour objectif de fournir aux instances dirigeantes de la BCP, des BPRs et des filiales, une vision consolidée des risques opérationnels leur permettant :

- d'appréhender la nature et l'ampleur des risques encourus ;
- de s'assurer de l'adéquation des dispositifs de gestion des risques opérationnels, avec le profil de risques et le plan d'activité de l'établissement ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires pour limiter/couvrir les risques ;
- de piloter les actions préventives / correctives et leur état d'avancement.

### 1.5 PERSPECTIVES

Les actions retenues pour la période 2008-2010, en matière de la gestion globale des risques, s'inscrivent dans la continuité des objectifs entérinés le plan précédent. Ainsi, nos axes de développement permettront de :

- Consolider les acquis et focaliser nos efforts sur l'achèvement et l'intégration des outils de mesure et de suivi des risques;
- Accompagner et traduire les dispositifs et outils réalisés d'instruments de sensibilisation aux risques (séminaires, visites, normes etc.);
- Renforcer la filière Risk-Management au niveau des BPRs et accroître son implication dans la gestion globale des risques;
- Assurer la convergence des chantiers de mise en œuvre des méthodes de notation interne.

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES CONSOLIDÉS PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et d'une sélection des notes annexes du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP et ses filiales) couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé, en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP et ses filiales) au terme de l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, ni du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 23 mars 2009

### Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit  
A. Benabdelkhalak . Associé



Mazars Masnaoui  
K. M o k d a d . Associé

